

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'octobre, à dix heures quarante-cinq, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
Commandant Sébastien LAMADON-PERIE, chef du groupement territorial OUEST,  
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique,  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Georges BOUSQUET.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.  
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :5/ votants : 5.

Date de la convocation : 10 octobre 2014.

**RAPPORT N°063/BUR – 10/14**

**OBJET : Réforme de matériels roulants et non roulants**

Le service départemental d'incendie et de secours envisage de réformer les matériels ci-après :

(les matériels roulants seront vendus sur AGORASTORE) :

Matériel	Sigle	Immat.	Marque	Kilométrage	Mise en circulation	Observations
Fourgon Pompe Tonne	<b>FPT 42</b>	2774QG81	RENAULT	26372+1580 HEURES	20/10/1986	Organisation Vente AGORASTORE Cuve d'eau fissuré sur la totalité de la tonne . L'achat d'une cuve neuve est supérieur à la valeur du véhicule (10 000 euros)+1 mois de main d'oeuvre. Différentes affectations Gaillac 7/11/86 Lacaune 22/06/94 Salvagnac 09/08/06.
Moto-pompe flottante	<b>MPF 09</b>		AQUAFast		12/08/1993	Mauvais état général , flotteur hs .Démontée pour utilisation pièces et déchetterie

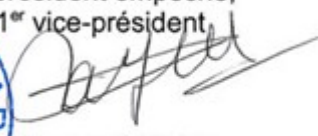
L'ensemble de ces matériels est totalement amorti.


.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de réformer à compter du 30 octobre 2014 et de mettre à la destruction, ou le cas échéant, à la vente, ces matériels ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à la mise en réforme de ces matériels ainsi que ceux nécessaires à leur vente ou destruction.

Pour extrait certifié conforme,  
pour le président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
  
Jean-Paul RAYNAUD



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **24 octobre 2014**  
et de la publication-notification du **31 octobre 2014**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité